

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-58

L'an deux mille vingt six
Le trente avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 24 avril 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle sous France services à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD (pouvoir à MME Isabelle CHARRE), Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE,

A été nommée secrétaire : Mme Sandrine VASSEUR.

M. Le Maire expose :

Objet de la délibération : Vote des tarifs du camping municipal

VU la délibération 2026-57 du 30 avril 2026 approuvant le contrat du concessionnaire,

VU l'article 10 du contrat du concessionnaire

Considérant que le concessionnaire doit appliquer ces tarifs lors l'ouverture du camping municipal pour l'année 2026,

CONSIDERANT que l'ouverture du camping municipal est conditionnée par l'approbation du vote des tarifs du camping municipal

Il est proposé au conseil municipal :
Tarification envisage pour l'année 2026

Service	Tarif 2026
Forfait 1 emplacement sur le camping par nuit (1 ou 2 personnes) : 1 camping-car (< 7 m), 1 caravane ou van, 1 voiture avec tente	20 €
Forfait Étape Vélo/Rando (1personne) par nuit	10 €
Personnes supplémentaires - Adulte	5 €
Personnes supplémentaires - Enfant < 12 ans	2 €
Personnes supplémentaires - Enfant < 2 ans	Gratuit
Personnes supplémentaires - Animal (tenu en laisse)	2 €
Taxe de séjour (par nuit, par personne)	0,50 €
Pass journée	5 €
Véhicule supplémentaire	5 €
Électricité (6 A par nuit)	5 €
Jeton lave-linge (l'unité)	5 €
Jeton sèche-linge (l'unité)	3 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE les tarifs indiqués ci-dessus

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-58

Délibération votée à 17 pour et 1 abstention (M. Christian SERVAGE).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Sandrine VASSEUR



A blue ink signature, likely of Sandrine Vasseur, is written over the text.